



Résolution 2/CT35/ 30 Novembre 2020

SOUSSION CONCERNEE	Mise en œuvre du PIREDD SUD UBANGI par l'agence ENABEL
CONTEXTE DU PIREDD SUD-UBANGI	<p>Lors du CT 32 tenu le 20 août 2020, le Comité Technique du FONAREDD avait retenu ENABEL en tant qu'agence d'exécution pour la reprise du PIREDD Sud Ubangi, suite au désistement de la Banque mondiale et le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour un montant (première tranche) sécurisé de 3 M USD et des financements supplémentaires sur base de performance et de proposition. Par la même occasion, le Comité Technique a mandaté le SE FONAREDD à initier rapidement la préparation des documents programmatiques avec ENABEL, dans une vision plus globale et holistique des thématiques REDD+, pour une soumission au plus tard en Octobre 2020 permettant ainsi une remise/reprise et une transition fluide entre les deux agences.</p> <p>Pour rappel, le PIREDD Sud Ubangi en cours d'exécution a été sollicité et obtenu par la Banque mondiale pour l'intégrer au financement PARSSA-FA (Fonds Additionnel), avec une vision axée sur la production des modèles économiques compatibles avec la forêt et visant principalement la formulation et la mise en œuvre des plans d'aménagement des territoires et la structuration des milieux.</p> <p>Approuvé en Comité de Pilotage du 08 février 2017 avec un financement à hauteur de 7 M USD, ce programme en cours n'a été lancé officiellement qu'en mai 2018 pour une durée d'exécution de 60 mois, soit une année après réception de 4 M USD décaissés en date du 06 avril 2017 à titre de première tranche de financement en faveur de la Banque mondiale. La date prévue initialement pour la clôture de ce PIREDD était donc le 30 juin 2022. Tandis que la Banque mondiale a planifié la clôture du PARSSA-FA au 31 décembre 2020 ; et étant donné que les deux programmes, PIREDD et PARSSA, sont intimement liés, la Banque mondiale a annoncé qu'elle ne pourrait pas exécuter la deuxième tranche de financement du PIREDD et devra le clôturer en même temps que le PARSSA. Suite à ce désistement et avec le concours des experts du SE FONAREDD, la Banque mondiale – PARSSA a procédé à la révision du cadre des résultats global du PIREDD suivant le principe de proportionnalité pour garder uniquement les cibles/indicateurs pour lesquelles elle devra répondre à la clôture anticipée du programme définie au 31 décembre 2020.</p> <p>En effet, le Comité Technique a recommandé à ENABEL de capitaliser sur les expériences et leçons de la Banque mondiale et proposer un document de programme qui cadre avec les objectifs de la Stratégie-cadre nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo (RDC).</p> <p>Ainsi, l'intervention proposée par ENABEL s'inscrit dans la continuité de cette première phase financée par le FONAREDD et exécutée dans le cadre du programme PARRSA de la Banque mondiale entre mai 2018 et décembre 2020. Le Sud Ubangi étant une province à fort potentiel agricole capable de provoquer un impact fort sur la déforestation si rien n'est fait, ENABEL prévoit se focaliser sur l'amélioration des pratiques forestières et agricoles durables d'une part, et l'amélioration de la gouvernance d'autre part, tout au long de la période 2021-2027. Il vise un objectif global de réduire la déforestation et la dégradation forestière dans le Sud Ubangi en améliorant (i) le cadre de gouvernance et de</p>



	gestion durable des ressources naturelles et (ii) la productivité et les conditions économiques, sociales et environnementales des activités agricoles et forestières.
OBJET DE LA SOUMISSION	Le Secrétariat exécutif du FONAREDD sollicite l'examen du document de programme soumis par ENABEL et sa validation par le Comité Technique en vue de la mise en œuvre du programme dès le mois de janvier 2021, après son approbation par le Comité de Pilotage du Fonds.
MONTANT ET DUREE DU FINANCEMENT	Montant total du programme : 18 M USD. Durée d'exécution prévue : 84 mois, soit 2021 – 2027. Exécution financière : Une première tranche de 3 millions US\$ pour la période 2021 – 2022 (plan d'investissement REDD+ mis en œuvre par le FONAREDD dans le cadre lettre d'intention CAFI/RDC 2016-2020) et par trois tranches additionnelles de 5 millions US\$ chacune pour la période 2023 – 2027.
OBSERVATIONS DU CT	<p>Observations d'ordre programmatique/ technique :</p> <p>Le Comité Technique félicite ENABEL pour un document de programme plus détaillé et qui prend en compte de façon intégrée les thématiques REDD+, avec possibilité d'apporter des ajustements positifs en ce qui concerne les cibles à couvrir et l'alignement avec la nouvelle politique nationale de l'aménagement du territoire.</p> <p>Pour aller au-delà d'une approche agricole classique telle que mise en œuvre par le passé (coopération belge, UE, PARSSA), il faudrait clairement inscrire l'intervention au niveau de l'approche territoriale et d'un renforcement des capacités. Cela mériterait à être clairement affirmé dans le PRODOC.</p> <p>A cet égard, le CT souhaite que soit clairement défini et programmé dans le budget et en premier lieu dans le calendrier de travail un appui à l'organisation territoriale par le biais des plateformes multisectorielles participatives, aux différents niveaux de l'organisation territoriale. Les plans de développement comprenant des analyses et prospectives sectorielles ainsi que des plans prospectifs d'usage des sols cartographiés mériteraient à être conçus et mis en œuvre par ces plateformes et ils serviront de base à la programmation et à la localisation des investissements techniques (agricole, forestiers, commerciaux, d'infrastructures). Le projet utilisera ces plans comme outil de formation permanent des plateformes et de l'ensemble des acteurs de développement.</p> <p>Les recrutements de ressources humaines et les partenariats avec les services techniques ministériels doivent en tenir compte. Des PSE doivent être réservés dans la programmation budgétaire, même de manière expérimentale, afin de disposer d'un moyen d'accompagner la mise en œuvre des plans et d'encourager tous ceux qui auraient à y prendre part, soit par leur travail, soit par leur autorité.</p>

Le CT considère également que les indicateurs quantitatifs de résultat du projet sont faibles et il invite ENABEL à vérifier ses coûts paramétriques.

A la demande du SE FONAREDD, des mentions relatives à l'intégration des aspects genre ont été ajoutées mais cette question sensible et délicate dans le contexte concerné mériterait à être abordée de façon plus approfondie.

Enfin, le SE FONAREDD recommande à l'agence de (i) la réalisation d'une étude Baseline lui permettant d'augmenter certaines cibles, et (ii) l'alignement du programme à l'organigramme de gouvernance de tout programme financé par FONAREDD, avec la mise en place d'un Comité de Pilotage du programme.

Observations sur le montage financier et sur la mobilisation des ressources :

Le document de programme soumis par ENABEL, présente un montage financier d'un montant de 18 M USD, dont 3 M USD, sécurisés, dans le cadre de la deuxième tranche, et 15 M USD, en trois tranches de 5 M USD.

CAFI a rappelé que, dans le contexte actuel, à savoir d'une Lettre d'Intention qui couvre la période 2015-2020 et des négociations en cours d'une nouvelle Lettre d'Intention pour la période suivante, il n'est pas en position de recommander un engagement programmatique portant sur une enveloppe additionnelle de 15 M USD par rapport à ce qui avait été accordé lors de la mise en œuvre de ce programme par la Banque mondiale. CAFI a demandé si d'autres sources de financement étaient en voie de mobilisation et de sécurisation Le SE FONAREDD a indiqué qu'il a prévu de mobiliser les financements manquants, en considérant à la fois CAFI et d'autres bailleurs (fondations et secteur privé), et que le cadre de résultat du programme est conçu de manière à évoluer avec les modules de financement, en accord avec ENABEL.

Le CT a échangé sur le fait que le contenu d'un projet à 18 M USD différerait de celui d'un projet à 3 M USD, en termes de résultats attendus sur ce dernier, et donc sur la pertinence d'approuver un tel montant (3M USD) sur la base du document de projet de 18 M USD, si les perspectives de mobilisation des ressources au sein du Fonds du FONAREDD étaient incertaines.

Le SE FONAREDD a proposé au CT de valider le PRODOC pour le deuxième décaissement de trois millions d'USD, ainsi qu'une recommandation au COPIL d'approbation de l'enveloppe globale de 15 millions d'USD à décaisser en trois tranches de cinq millions d'USD.

CAFI (Norvège et Secrétariat CAFI) a réservé sa position en indiquant devoir s'approcher du Conseil d'Administration de l'Initiative, tout en prenant bonne note de l'urgence.



RESOLUTION DU CT

Le Comité Technique félicite ENABEL pour un document de programme plus détaillé et qui prend en compte de façon intégrée les thématiques REDD+, avec possibilité d'apporter des ajustements positifs en ce qui concerne les cibles à couvrir et l'alignement avec la nouvelle politique nationale de l'aménagement du territoire.

Bien qu'il soutienne le projet ainsi adapté en prenant en compte les recommandations techniques susmentionnées, le CT n'est pas en mesure de recommander à ce stade une approbation au Comité de Pilotage du document de programme dans la mesure où :

- Il s'agit du premier examen du document de projet dans le cadre du CT et qu'une évaluation indépendante dudit document doit être conduite ;
- Des perspectives satisfaisantes en termes de mobilisation de ressources (soit les 15 M USD supplémentaires) doivent être fournies en cas d'approbation d'un document de projet à hauteur de 18 M USD. Le SE FONAREDD et CAFI vont œuvrer en ce sens, afin de fournir plus de précisions au CT et à l'agence, tout en prenant en compte l'urgence impartie.

Fait à Kinshasa, le 14 / 12 /2020

**Pour le Secrétariat Exécutif
FELICIEN MULENDA KAHENGA**

Coordonnateur

**Pour le Comité Technique
ASSANI KIZUNGURUKA**

Président